

MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

N° 22.2-201004863 AJ

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et se référant à Sa Note verbale du 28 janvier 2010 accompagnée d'un questionnaire sollicitant des informations pour l'évaluation de la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, a l'honneur de lui faire parvenir en retour les réponses de la principauté de Monaco audit questionnaire.

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies remercie le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de bien vouloir en prendre note et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. *eu*.

Genève, le 29 mars 2010

OHCHR REGISTRY

- 1 AVR. 2010 -

Recipients :
P. T
E. I
N. G
.....

22.2-201004862

REÇU 29 MARS 2010

II. QUESTIONNAIRE POUR GOUVERNEMENTS

Le questionnaire ci-dessous devant être rempli par les Gouvernements contient des questions qui devraient être abordés dans les rapports nationaux des États Membres. Merci de marquer les réponses spécifiques avec les chiffres correspondants aux questions. En plus du questionnaire, les renseignements complémentaires peuvent être fournis en pièces jointes à votre rapport.⁴ Les gouvernements sont vivement encouragés à faire participer des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile dans la préparation de leurs rapports. Merci de retourner le questionnaire rempli et toute autre information supplémentaire à la Section de Méthodologie, Education et Formation au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (téléfax: + 41 22 917 9008; courrier électronique: registry@ohchr.org, copie à wphre@ohchr.org) avant la date du 31 mars 2010. Les rapports soumis par courrier électronique sont préférables, mais tous les matériaux non disponibles électroniquement peuvent être envoyés au HCDH, attention METS – WPHRE, Palais des Nations, 8-14 Avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les réponses reçues avant la date limite seront reflétées dans le rapport d'évaluation qui sera soumis à la 65ème session de l'Assemblée générale de l'ONU et pourront également être téléchargées sur le site web du Haut-Commissariat pour le Programme mondial.

Partie 1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Date : 15 mars 2010
2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
3. Département responsable : Ministère d'Etat
4. Personne à contacter : Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
5. Adresse postale : Avenue de l'Annonciade
6. Numéro de téléphone : 00 377 98 98 83 05
7. Numéro de fax : 00 377 98 98 85 74
8. Adresse électronique : denjs@gouv.mc
9. Site web :

⁴ Cela peut inclure, mais n'est pas limité uniquement, des informations pertinentes signalées aux organes de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme figurant dans les documents de base commun et les rapports spécifiques à un traité / les rapports ciblés en fonction de l'instrument considéré / les rapports ciblés pour chaque instrument) ; ainsi que des réponses pertinentes à l'UNESCO (par exemple la quatrième consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales), au Conseil de l'Europe (ECD / EDH programme «Apprendre et vivre la démocratie pour tous», 2006-2009), et d'autres consultations.